



RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE

## DU SERVICE PUBLIC

# Assainissement non collectif

## GRAND COGNAC

### Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

# Sommaire

<b>PRIX QUALITE</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>DU SERVICE PUBLIC</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>2</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Gestion du territoire desservi	2
1.2.1. Modes de gestion	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.4. Estimation de la population desservie	2
<b>2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service</b>	<b>3</b>
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Recettes du service pour 2020	4
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>6</b>
3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GRAND COGNAC (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : AMBLEVILLE, ANGEAC-CHAMPAGNE, ANGEAC-CHARENTE, ARS, BASSAC, BIRAC, BONNEUIL, BOURG-CHARENTE, BOUTEVILLE, BOUTIERS-SAINT-TROJAN, BRÉVILLE, CHAMPMILLON, CHASSORS, CHÂTEAUBERNARD, CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CHERVES-RICHEMONT, COGNAC, CRITEUIL-LA-MAGDELEINE, FLEURAC, FOUSSIGNAC, GENSAC-LA-PALLUE, GENTÉ, GIMEUX, MAINXE-GONDEVILLE, HIRSAC, HOULETTE, JARNAC, JAVREZAC, JUILLAC-LE-COQ, JULIENNE, LIGNIÈRES-SONNEVILLE, LOUZAC-SAINT-ANDRÉ, BELLEVIGNE, MÉRIGNAC, MERPINS, MESNAC, LES MÉTAIRIES, MOSNAC, MOULIDARS, NERCILLAC, RÉPARSAC, GRAVES-SAINT-AMANT, SAINT-BRICE, SAINT-FORT-SUR-LE-NÉ, SAINT-LAURENT-DE-COGNAC, SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES, SAINT-PREUIL, SAINTE-SÉVÈRE, SAINT-SIMEUX, SAINT-SIMON, SAINT-SULPICE-DE-COGNAC, SALLES-D'ANGLES, SEGONZAC, SIGOGNE, TRIAC-LAUTRAIT, VERRIÈRES, VIBRAC

Le service est exploité en régie. Il assure les tâches suivantes: application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

## 1.2. Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 10656 installations.

## 2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation
<b>Tarif du contrôle des installations en € TTC</b>	27,50 par an pour les installations ne présentant pas de non-conformité ou non conforme sans danger ou ne présentant que des défauts d'entretien ou d'usure et les installations neuves 44,00 par an pour les installations non conforme avec danger ou les filières agréées	27,50 par an pour les installations ne présentant pas de non-conformité ou non conforme sans danger ou ne présentant que des défauts d'entretien ou d'usure et les installations neuves 44,00 par an pour les installations non conforme avec danger ou les filières agréées	0
<b>Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC</b>	165,00	165,00	0
<b>Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC</b>	0,00	0,00	-

## 2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	48 600,00
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	175 078,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
<b>Total</b>	<b>223 678,00</b>

### 3. Activités du service

Prestation	2019	2020	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	57	165	189%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	68	90	32%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	729	810	11%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	229	225	-2%
Avis sur certificat d'urbanisme	69	64	-7%

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
<b>Partie A</b>		<b>100</b>	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	<b>20</b>
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	<b>20</b>
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	<b>30</b>
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	<b>30</b>
<b>Partie B</b>			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	<b>0</b>
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	<b>0</b>
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	<b>0</b>

Pour 2020, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2019).

### 4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2019	2020	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1057	1147	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	6724	7629	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	<b>7781</b>	<b>8776</b>	<b>+13%</b>
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	<b>8974</b>	<b>9871</b>	<b>+10 %</b>
Taux de conformité [%]	<b>86,71 %</b>	<b>88,91 %</b>	

	Unité	2019	2020
<b>Indicateurs clés</b>			
<b>Taux de couverture de l'ANC</b>	%	15%	15%
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP. 181)	hab.	70 000	70 000
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D. 301)	hab.	10 659	10 659
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP. 305)	Oui/non	oui	oui
<b>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR</b>	<b>0-140 pts</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification</b>	<b>0-140 pts</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Partie A</b>	<b>0-100 pts</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	Oui/non	oui	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)	Oui/non	oui	oui
<b>Partie B</b>	<b>0-40 pts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	Oui/non		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	Oui/non		
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	Oui/non		
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR</b>	%	87%	88%
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification</b>	%	87%	88,91%
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Unité	8 974	9 871
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	Unité	1 057	1 147
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Unité	6 724	7 629

<b>Financier</b>			
<b>Tarifs</b>			
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)	€	25,00	25,00
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)	€	165,00	165,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)	€	0	0,00
<b>Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)</b>			
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)	€	65 820,00	48 600,00
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)	€	0	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)	€	0	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)	€	142 815,00	175 077,62
Abondement par le budget général (complémentaire) (DC.329)	€	0	0,00
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)	Oui/non	oui	oui
<b>Dont budget Exploitant(s)</b>			
Montant des recettes provenant des contrôles	€		
Montant financier des travaux réalisés	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€		

<b>Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification</b>			
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	Unité	251	273
<b>Par taille en EH</b>		<b>9 226</b>	<b>9 500</b>
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 307)	Unité	8 974	9 226
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 308)	Unité	1	1
<b>Par type (individuel/regroupé)</b>		<b>304</b>	<b>332</b>
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 309)	Unité	1	1
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC. 310)	Unité	52	58
<b>Par filière de traitement</b>		<b>9 125</b>	<b>10 014</b>
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC. 311)	Unité	246	250
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC. 312)	Unité	7 337	7 831
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC. 313)	Unité	1 268	1 637
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC. 314)	Unité	23	23
<b>Par mode d'évacuation des eaux</b>		<b>1 519</b>	<b>2 408</b>
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC. 316)	Unité	1 196	1 950
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC. 317)	Unité	72	185
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC. 318)	Unité	0	0
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC. 319)	Unité	0	0

<b>Parc</b>			
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC. 306)	Unité	10 659	10 659
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	57	165
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC. 315)	Unité	0	0
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	Unité	0	0
<b>Parc existant</b>			
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	942	1 072
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	958	1 035
<b>Parc neuf/réhabilité</b>			
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	Unité	51	123
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	Unité	68	90
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	Unité	0	0
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	Unité	17	57

<b>Niveau de service</b>			
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui/non	non	non
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	an(s)	10	10
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui/non	oui	oui
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui/non	oui	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui/non	oui	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui/non	oui	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui/non	oui	oui
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Oui/non	oui	oui

